

L'interprétariat de conférence

Klaus Bischoff :

Service Commun Interprétation-Conférences

Commission européenne

LE PLURILINGUISME: UN ATOUT A VALORISER

Les langues sont l'une des marques les plus évidentes, les plus audibles, de la diversité dans laquelle s'incarne l'humanité. Dans un monde qui tend à s'ordonner en trois grands pôles économiques, l'Europe est le continent de la diversité par excellence face aux Etats-Unis et au Japon. Une politique des langues doit donc constituer un des éléments clefs de son projet commun.

La volonté actuelle de l'Union européenne de maintenir, de défendre et même de valoriser la diversité linguistique prend acte de ce que la volonté d'unité politique ne peut, à elle seule, maintenir ensemble des populations hétérogènes.. C'est le respect de la diversité bien plus que la recherche volontariste de l'unité, qui est le mieux à même de favoriser le rapprochement et l'entente entre les peuples.

Voilà ce que traduit le respect du plurilinguisme de l'Union : plus qu'un impératif juridique, c'est un reflet exact, dans le domaine linguistique et donc culturel, d'une certaine conception politique en Europe.

Cet impératif a évidemment un coût. Il appellera peut-être la recherche de solutions concrètes différentes dans une Union à vingt membres ou plus. Mais le principe ne saurait être mis en cause. Ceci est d'autant plus vrai que dans le monde du XXIème siècle, le respect et la valorisation des identités sont en train de devenir de véritables atouts.

Le plurilinguisme de l'Union européenne - Un atout de politique intérieure

La dimension politique de la fonction d'interprétation ne pourra jamais être surestimée. Le respect de la langue de chacun est un objectif crucial au moment où certains citoyens ont de l'Europe une vision trop administrative ou bureaucratique. Le SCIC a conscience de son rôle dans cette démarche. Les institutions européennes doivent s'exprimer dans la langue de chaque citoyen.

Un atout de politique étrangère

L'Union est aujourd'hui mise au défi de transformer sa masse économique en une véritable force économique. Il faut pour cela qu'elle puisse plus souvent parler d'une seule voix. D'une seule voix, oui. Mais pas dans une seule langue. Au contraire : un des atouts de l'Union européenne sur la scène internationale, c'est sa capacité à établir des relations avec la plupart des régions du monde dans leur propre langue. Nous devons cela à l'histoire. C'est un atout formidable. Les pays en développement sont soucieux de leur identité. Ils sont très méfiants à l'égard d'un retour de l'impérialisme, par la domination économique ou culturelle. Ils sont très sensibles à ne pas se voir imposer des conditions inacceptables par les grandes puissances. Pour l'Europe, ce n'est pas difficile. C'est bien un atout. La politique étrangère commune doit valoriser les relations privilégiées de ses membres, plutôt que de s'efforcer systématiquement à un alignement irréaliste de leurs positions.

Un atout culturel.

A l'intérieur de l'Union comme vers l'extérieur, l'effort qu'elle consent revêt un sens culturel fort. Il doit permettre à l'Union de faire la preuve que la montée des inter-dépendances, ce que l'on appelle la mondialisation, n'est pas synonyme d'uniformisation culturelle. Si chacun voit son identité culturelle, et donc d'abord son identité linguistique, respectée, il sera moins tenté par une réaction de repli identitaire. Celle-ci serait contraire à l'inspiration des fondateurs de l'Union européenne.

Un atout économique

Le plurilinguisme des institutions européennes a une dimension économique aussi. L'investissement qu'il représente peut en effet être rentabilisé. Car il permet à l'Europe de développer des pratiques, des outils dont peuvent bénéficier les acteurs économiques européens. Et en particulier les PME. La Commission s'est fixée comme objectif qu'elles puissent tirer profit du Marché intérieur, autant que les grandes entreprises. En mettant à leur disposition son expérience, ses outils, ses technologies, la Commission peut y contribuer.

L'INTERPRETATION DE CONFERENCE

Le seul et unique objet de l'interprétation de conférence est la communication orale : l'interprète a pour mission de transposer dans une langue donnée le sens de ce qui a été dit dans une autre, avec aisance et naturel, en respectant le mode d'expression de l'orateur, en reflétant les convictions de celui-ci et en s'exprimant à la première personne.

Il ne faut pas confondre interprétation et traduction. Cette dernière porte uniquement sur les textes écrits et relève, à la Commission, de la compétence du Service de Traduction.

Les conférences internationales réunissent des personnes d'horizons et de cultures divers, parlant des langues différentes. La tâche de l'interprète consiste à leur permettre de communiquer, non pas en traduisant chaque mot prononcé, mais en transmettant les idées exprimées.

Il existe trois modes d'interprétation :

L'interprétation consécutive :

Placé parmi les orateurs, l'interprète écoute leurs interventions et les reproduit après coup dans une autre langue en s'aidant généralement de notes. Même si dans notre monde moderne l'interprétation consécutive a été supplantée dans une large mesure par l'interprétation simultanée, elle garde son importance pour certains types de rencontres telles que les réunions très techniques, déjeuners de travail, visites sur le terrain, etc.

L'interprétation simultanée :

L'interprète travaille dans une cabine insonorisée, en équipe avec au moins un collègue. L'orateur, qui se trouve dans la salle de réunion, parle dans un micro : l'interprète, qui écoute l'intervention au moyen d'écouteurs, en assure l'interprétation de manière quasi simultanée en parlant

lui aussi dans un micro. Pour entendre l'interprétation dans la langue de son choix, l'auditeur en salle sélectionne le canal approprié sur sa console.

Le chuchotage (whispering) :

L'interprète est assis entre les délégués et interprète quasi simultanément d'oreille à oreille. En d'autres termes, c'est une interprétation simultanée, où l'interprète est assis (ou debout) entre les délégués et interprète le plus souvent sans le bénéfice d'une installation.

MISSION DU SERVICE COMMUN INTERPRETATION-CONFERENCES

A notre époque, la diversité linguistique ne peut plus être considérée comme un obstacle au progrès. Elle constitue au contraire une partie essentielle de l'héritage multiculturel qui a façonné l'Europe d'aujourd'hui. La langue fait partie intégrante de l'identité d'un peuple, et elle doit par conséquent être respectée. Ce principe est au demeurant ancré dans le tout premier règlement arrêté par le Conseil de ministres :

Article 1

"Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union sont l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois."

Règlement no 1 du Conseil, du 15 avril 1958, fixant les langues utilisées par la Communauté économique européenne, modifié.

L'interprète de conférence, par sa fonction-clé d'intermédiaire dans la communication interculturelle, sera immanquablement appelé à relever de nouveaux défis à l'aube d'un nouvel élargissement de l'Union Européenne.

Le Service Commun Interprétation Conférences est le plus grand service d'interprétation du monde. M.Marco Benedetti assure la direction du Service. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un service commun, chargé d'assurer une interprétation de qualité à Bruxelles et ailleurs dans le monde pour la Commission européenne, le Conseil de l'Union Européenne (mieux connu sous le nom de "Conseil de Ministres"), le Comité Economique et Social, le Comité des Régions, la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que pour d'autres organismes de l'Union.

Le SCIC offre par ailleurs ses services dans le domaine de l'organisation de conférences: savoir-faire et consultance, support technique et logistique.